

sieurs fois pour le préparer à recevoir la graine d'herbe artificielle. Ce sera d'abord dans la plupart des endroits du sainfoin. On mettra cette graine en terre au tems convenable; c'est à-dire, ou en automne ou au printems, suivant l'exigence du cas. Si l'Oeconome peut semer la graine en automne, il en tirera plus de profit, parce que la récolte sera déjà abondante l'été suivant. Quoiqu'on sème pour l'ordinaire du bled avec les herbes artificielles (ce qui épargne à la vérité & du travail & des frais;) il arrive néanmoins assez souvent que ces herbes artificielles ne réussissent pas en suivant cette méthode. Le sainfoin sur-tout risque le plus, parce que le chaume & l'yvraie sont nuisibles à sa première levée. L'Oeconome fera donc mieux de se donner quelque soin de plus, que de risquer de semer sans succès. Si l'Oeconome emploie cette méthode la seconde & troisième année, il mettra dans l'espace de trois ans ses prés artificiels dans un état florissant, & même sans beaucoup de peine & de frais. Ce sont de telles pratiques qu'il faut conseiller à nos Payfans, si l'on veut les encourager à faire des essais pareils. L'Oeconome pourra déjà la troisième année répandre du fumier sur ceux de ses champs où il avoit établi des herbes artificielles, & qui ont déjà donné pendant deux ans des récoltes abondantes; puisqu'il aura eu plus de fourrage qu'auparavant & moins de champs à bled à fumer. Cette manière d'établir peu à peu des prés artificiels, procurera encore un autre avantage à l'Oeconome; c'est qu'il ne sera pas obligé de les renouveler tous à la fois, dès que l'herbe commencera à diminuer: chaque partie ayant été établie une année plus tard que l'autre, la dernière rapportera encore pendant deux ans, dans le tems que la première cessera de produire de l'herbe. Dans ce dernier cas il conviendra que l'Oeconome rompe de nouveau ce terrain & le cultive, pour y semer du bled qui prospérera sûrement dans les prés artificiels nouvellement rompus & auparavant bien travaillés, & qu'il choisisse un autre champ qui ait les qualités ci-dessus indiquées, pour y établir des herbes artificielles. Que s'il destine les mêmes champs à la culture des herbes, il fera bien d'y semer une autre espèce de grain.